

**COMPTE-RENDU DE LA CCSPL
DE SAVOIE DECHETS
DU 19 JUIN 2012 A 17 H 30**

Présents :

Françoise DORNIER, Présidente de la CCSPL
Henri DUPASSIEUX, Représentant élu Savoie Déchets
Roger DUFRESNE, Conseil de quartier de Bissy
Gilbert DUPRAZ, Avenir Avant Pays
Pierre TROLLIET, Association Citoyenne Active de Lutte contre les Pollutions
Annie COLLOMBET, Vivre en Maurienne

Assistaient également à la réunion :

Lionel MITHIEUX, Président de Savoie Déchets
Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets
Jérôme BOUCHET, Responsable d'exploitation UVETD
Patricia VAN BELLEGHEM, Responsable administratif et Ressources Humaines
Audrey COLLI, Administration générale – Savoie Déchets
Nathaniel LANARO, Chargé de mission Tri/Collectes sélectives

ORDRE DU JOUR :

- Présentation, installation et approbation du règlement intérieur de la CCSP
- Rapport d'activités 2011

Monsieur Lionel MITHIEUX explique que le Syndicat Mixte Savoie Déchets, créé le 1^{er} janvier 2010, est composé de 14 collectivités, la Communauté de Communes de Chautagne ayant adhéré dernièrement, le 29 juillet 2011.

Il rappelle que le but de la création de Savoie Déchets a été la sécurisation des apports sur les installations existantes, la maîtrise des coûts de traitement des déchets, l'assurance d'une filière pérenne pour les différentes collectivités à l'échelle du département, le traitement au niveau local des déchets, dans le respect du principe de proximité.

Aujourd'hui, l'UVETD de Chambéry fonctionne en pleine capacité et traite 115 000 tonnes de déchets, 90 000 tonnes proviennent des adhérents de Savoie Déchets.

Savoie Déchets travaillent également avec deux centres de tri, Valespace à Chambéry et Val'Aura à Gilly-sur-Isère.

- Présentation, installation et approbation du règlement intérieur de la CCSPL

Françoise DORNIER indique qu'il est obligatoire, pour les communes de plus de 10 000 habitants ou établissements publics de plus de 50 000 habitants, de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Elle permet aux habitants du périmètre de Savoie Déchets de s'exprimer sur le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Françoise DORNIER précise qu'une CCSPL existe à Chambéry métropole où les questions relatives à l'usine d'incinération étaient abordées.

Françoise DORNIER présente le règlement intérieur de la CCSPL avec sa composition :

- **trois représentants parmi les élus des 14 collectivités membres de Savoie Déchets** (Françoise DORNIER, Présidente de la CCSPL, Henri DUPASSIEUX et Didier FRANCOIS),
- **quatre associations locales représentatives des usagers des services publics** (FRAPNA, Avenir Avant Pays, Vivre en Maurienne et ACALP),
- **deux personnes qualifiées** : un représentant du quartier de Bissy de Chambéry et le président de la CCSPL de Chambéry métropole ou son représentant.

Françoise DORNIER informe que plusieurs associations ont été invitées à participer à la CCSPL de Savoie Déchets mais que toutes n'ont pas répondu.

Il est rappelé que si d'autres associations souhaitent être représentées à la CCSPL, leurs candidatures pourront être examinées et seront présentées en Comité Syndical.

La CCSPL se réunira au moins deux fois par an afin d'examiner chaque année le bilan d'activités et les tarifs de Savoie Déchets. La commission pourra être également réunie à la demande expresse de chacun de ses membres.

Le règlement intérieur est approuvé par l'ensemble des associations présentes.

Annie COLLOMBET, association « Vivre en Maurienne », demande si Savoie Déchets fait appel à des délégués. Pierre TOURNIER lui indique que Savoie Déchets a une Délégation de Service Public pour le centre de tri Valespace.

Lionel MITHIEUX tient à préciser qu'il reste disponible, ainsi que toute l'équipe de Savoie Déchets, pour répondre à toutes les interrogations, autant sur les résultats d'analyses que pour l'organisation de visites de l'UVETD.

Il est indiqué qu'un courrier de synthèse des résultats de l'usine est adressé tous les mois à la DREAL, et pour

information aux Présidents, aux directeurs des collectivités membres et aux Vice-présidents de Savoie Déchets. Lionel MTHIEUX rappelle que l'UVETD est exploitée en régie directe et que le fonctionnement contrairement à d'autres usines, est entièrement maîtrisé par les services.

Françoise DORNIER propose qu'une visite de l'UVETD soit organisée pour tous les membres des associations.

→ **Départ d'Henri DUPASSIEUX à 18h05.**

- Présentations du rapport d'activités et des résultats environnementaux 2011

Pierre TOURNIER explique que le territoire de Savoie Déchets représente environ 80 % de la population savoyarde et il nomme les 14 collectivités adhérentes (cf. page 4 du rapport d'activités).

Il reprend ensuite l'organisation institutionnelle (cf. page 6 et 7 du rapport d'activités) et l'organisation opérationnelle (cf. page 8 et 9 du rapport d'activités) de Savoie Déchets.

Il est précisé que les élus ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction au sein de Savoie Déchets.

Pierre TOURNIER rappelle les dates importantes de l'usine d'incinération, la construction de l'usine en 1977, une première modernisation en 1995 puis une nouvelle modernisation en 2005/2006 (cf. support annexe 1).

Les déchets incinérés :

- ordures ménagères et déchets industriels banals (110 000 tonnes/an),
- déchets d'activités de soins et déchets hospitaliers (5 000 tonnes/an),
- boues de stations d'épuration (40 000 tonnes/an) process IBISOC.

Annie COLLOMBET, association « Vivre en Maurienne », s'interroge sur la radioactivité.

Le camion concerné est immobilisé en attendant l'intervention des pompiers qui déterminent d'où provient la radioactivité. Généralement, le déclenchement est dû à la présence de couches de personnes sous traitement médical.

Le fonctionnement d'une ligne d'incinération est alors expliqué (cf. support annexe 1).

Le site est certifié ISO 14001. L'énergie produite est vendue au chauffage urbain ou sert à produire de l'électricité.

Pierre TROLLIET, ACALP, émet des doutes quant à l'incinération des boues de stations d'épuration et demande combien de tonnes de boues sont traitées.

En réponse, Pierre TOURNIER indique que 20 000 tonnes par an proviennent de la CALB, de Chambéry métropole et de la Maurienne.

Annie COLLOMBET, association « Vivre en Maurienne », demande comment sont valorisés les REFIOM dans les mines de sels.

Pierre TOURNIER répond que les REFIOM sont mis en silo puis envoyés en centre de traitement spécialisé, transformés en béton et ensuite injectés dans les anciennes galeries des mines de sels.

Le coût de traitement des REFIOM est de 150 €/tonne aujourd'hui et la production de 5 000 tonnes/an.

Jérôme BOUCHET énumère les contrôles réglementaires effectués sur les différents rejets aqueux et gazeux (cf. page 14 et 15 du rapport d'activités).

Une surveillance de la nappe phréatique, des émissions sonores et un contrôle des appareillages de mesures sont également réalisés et communiqués à la DREAL (cf. support annexe 1).

Lionel MITHIEUX intervient et indique que tous les résultats 2010 et 2011 respectent la réglementation et précise le fait que 99 % des mâchefers sont valorisables.

La séance se poursuit avec la présentation des résultats 2011, les quantités incinérées avec un descriptif des tonnages par nature de déchets, la valorisation énergétique, le taux de fonctionnement des trois lignes et les résultats environnementaux (cf. support annexe 2).

L'ACALP s'interroge sur les analyses réalisées sur l'environnement au voisinage de l'installation de l'UVETD et notamment sur quoi sont portées les analyses sur les retombées atmosphériques.

Jérôme BOUCHET précise que les analyses sont effectuées dans le lait, les salades, les herbes, les sols végétaux, l'air ambiant dans un périmètre qui s'étend du Château de Candie aux Hauts de Chamoux, au Château Reinach et à Barberaz (zone blanche).

La présentation se poursuit avec les collectes sélectives (cf. page 16 et 17 du rapport d'activités). Savoie Déchets a la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Ce tri est effectué sur les sites de Valespace à Chambéry et de VAL'AURA à Gilly sur Isère.

Le total des tonnages collectés en 2011, par l'ensemble des collectivités, est de 17 407 tonnes, 8 172 tonnes sur Chambéry. Il est précisé qu'une collecte sélective a été mise en place sur la Féclaz en 2011.

Françoise DORNIER propose une éventuelle visite des centres de tri Valespace et Val'Aura.

Concernant les tarifs, Lionel MITHIEUX indique que le prix de vente est de 110.27 € TGAP incluse, que le SILA propose des tarifs plus élevés et que VINCI avait donné une indication des coûts à 150 €/tonne en prévision.

Aujourd'hui, les prix de Savoie Déchets sont compétitifs et conformes au prix du marché.

Lionel MITHIEUX indique qu'au-delà de l'aspect financier, Savoie Déchets a une réflexion plus profonde avec une vision stratégique globale de la gestion des déchets entre adhérents.

Avec la création de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) et ses 7 signataires (cf. page 21), un travail commun a débuté avec le lancement d'une étude sur la valorisation des mâchefers, des REFIONS et la recherche de solutions pour améliorer les produits qui sortent de l'incinération.

L'ACALP s'interroge sur un projet de méthanisation sur le territoire de Savoie Déchets.

Lionel MITHIEUX précise que certaines collectivités souhaitent méthaniser leurs déchets verts mais que la méthanisation des ordures ménagères n'a pas encore été étudiée.

La présentation se termine avec un rappel des actions de communication (cf. page 20 du rapport d'activités) menées par Savoie Déchets.

Pour conclure, Lionel MITHIEUX indique qu'il reste à l'écoute de toutes analyses et autres solutions existantes afin d'améliorer la mission de service public. Il rappelle aux associations présentes que l'idée de cette CCSPL est aussi de travailler ensemble.

Une visite de l'UVETD s'organise à la fin de la séance.

Il est rappelé que les visites sont organisées tous les jours et notamment lors des journées du patrimoine (15 et 16 septembre 2012).

Françoise DORNIER propose d'organiser une nouvelle CCSPL avant le 30 novembre 2012.

La Commission se termine à 19h30.

La Présidente
Françoise DORNIER

